



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE**

**portant ouverture d'une enquête parcellaire concernant la réalisation de la ligne 5 du Tramway, secteur Ouest, sur le territoire des communes de Montpellier et de Saint-Jean-de-Védas, par Montpellier Méditerranée Métropole**

En vue de la réalisation de la ligne 5 du Tramway, secteur Ouest, sur le territoire des communes de Montpellier et de Saint-Jean-de-Védas, par Montpellier Méditerranée Métropole, il sera procédé du lundi 4 avril 2022 à 08h30 au jeudi 28 avril 2022 à 17h00, soit pendant 26 jours consécutifs, à une enquête parcellaire.

La commission d'enquête désignée pour conduire cette enquête, est composée de :

Présidente : Mme Françoise Fabre,

Membres : Mme Martine Arquillière-Charrière, architecte DPLG,

M. Georges Nidecker, ingénieur conseil, retraité.

Le dossier et le registre d'enquête parcellaire seront déposés du lundi 4 avril 2022 à 08h30 au jeudi 28 avril 2022 à 17h00 :

\* à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, (Hall d'accueil de la mairie), les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,

\* à la mairie de Saint-Jean-de-Védas, horaire d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les personnes intéressées pourront déposer ou transmettre leurs observations durant l'enquête du lundi 4 avril 2022 à 08h30 au jeudi 28 avril 2022 à 17h00 :

\* sur le registre d'enquête parcellaire déposé :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête,
  - à la mairie de Saint-Jean-de-Védas,
- aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

\* les adresser par écrit au président de la commission d'enquête : :

«Enquête ligne 5 du tramway – secteur ouest»  
Hôtel de Ville  
1 Place Georges Frêche  
34267 Montpellier cedex 2

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

La commission d'enquête recevra les observations des personnes intéressées, aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie de Montpellier, siège de l'enquête :

- mercredi 6 avril 2022, de 09h00 à 12h00,
- jeudi 21 avril 2022, de 14h00 à 17h30,
- jeudi 28 avril 2022, de 14h00 à 17h00.

Mairie de Saint-Jean-de-Védas :

- vendredi 15 avril 2022, de 09h00 à 12h00,
- jeudi 28 avril 2022, de 09h00 à 12h00.

Le président de la commission d'enquête remettra son rapport à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Environnement dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.